

Programme de l'Union européenne à destination des écoles

Guide de dépôt Demande de paiement

Année scolaire 2024/2025



Adresse de messagerie : programme-lfe@franceagrimer.fr

Assistance technique portail et demande d'aide : [01 73 30 25 00](tel:0173302500) et [formulaire d'assistance](#)

Table des matières

A – Accès au dossier	3
B – Saisie dans le formulaire de demande de paiement	7
C – Ajout des pièces justificatives	17
D - Finalisation et dépôt du dossier.....	19

A – Accès au dossier

Le dépôt du dossier de paiement de l'aide Lait et Fruits à l'école est possible via le e-service, accessible sur le portail de FranceAgriMer.

- 1) **Connectez-vous** à votre compte sur le e-service de FranceAgriMer : <https://portailweb.franceagrimer.fr/portail/>

Se connecter avec son compte

Se connecter

[Mot de passe oublié ?](#)

[Identifiant oublié ?](#)

[Tutoriel - Changement de mot de passe](#)

Première visite ?

Cliquez sur le bouton « M'inscrire » pour créer votre espace personnel.

M'inscrire

[Tutoriel - Visite guidée et Parcours d'inscription](#)

Que propose ce portail ?

Accès aux dispositifs d'aide et d'intervention

L'ouverture d'un compte permet de connaître l'actualité des téléservices dont vous êtes bénéficiaire et de gérer vos dossiers de façon dématérialisée.

Accès aux dispositifs de collecte de données socio-économiques

Les téléservices du programme VISIO permettent de collecter les informations prévues dans le cadre de la réglementation pour les différentes filières agricoles concernées.

- 2) **Entrer votre identifiant et mot de passe et cliquer sur « Se connecter »**



Service d'authentification

Se connecter avec son compte

Identifiant

Mot de passe

Se connecter

3) **Cliquer** sur le bouton « *Lait et Fruits à l'école Aide pour les distributions* ».

REPUBLICQUE FRANÇAISE
FranceAgriMer
Portail usager de FranceAgriMer
Déconnexion

MES E-SERVICES ▾ MON COMPTE ▾ LES COMPTES ASSOCIES ▾ ASSISTANCE ▾

Accueil > Mes e-services

Mes e-services

VALIDÉ LE 20/09/2023

Lait et Fruits à l'école Aide pour les distributions

La téléprocédure TLFE permet aux demandeurs d'aide pour la distribution de produits dans le cadre du programme de l'Union européenne à destination des écoles de gérer les demandes d'agrément et de paiement.

→

Cliquer sur le bouton « Demande de paiement »

FranceAgriMer
Lait & Fruits à l'école

Accueil

- ⓘ Agréments LFE : Il est désormais annuel. Le dépôt d'une nouvelle demande d'agrément avant le 30/11 est obligatoire pour ...>>Lire la suite
- ⓘ Mise en place du programme : A partir de la rentrée 2019/2020, 3 moments de distribution possibles : ...>>Lire la suite
- ⓘ Demandes de paiement Lait et Fruits : Fusion des demandes de paiement Lait et des demandes de paiement Fruits en une ...>>Lire la suite

▼ Présentation du e-service

Ce service permet aux demandeurs d'aide participant au programme de l'Union européenne à destination des écoles d'obtenir l'agrément FranceAgriMer pour ce programme et de déposer leurs demandes de paiement.

>> Guide détaillé

Bienvenue Monsieur Henri LAURENS

Votre numéro FranceAgriMer 50625
Votre numéro SIRET 19261309900014
Votre organisme LYCEE POLYVALENT HENRI LAURENS

Agréments	Demande de paiement	Coordonnées bancaires
>> En savoir plus	>> En savoir plus	>> En savoir plus

NB : Si le bouton est inactif, cela signifie que :

- la période de dépôt en ligne n'est pas encore ouverte,
- vous n'êtes pas agréés pour la ou les périodes de demandes de paiement en cours.

La page « *Demande de paiement de l'aide à destination des écoles* » s'ouvre, elle vous informe sur les modalités pratiques pour le dépôt de la demande de paiement.

FranceAgriMer

Accueil > Demande de paiement Lait et Fruit à l'école

■ Demande de paiement de l'aide à destination des écoles

Déposer votre dossier de demande de paiement

Les demandes de paiement de l'aide pour le programme « Lait et Fruits à l'école » sont dématérialisées. Aucun document papier ne sera accepté.

ETAPES POUR DEPOSER SA DEMANDE :

- 1/ Cliquer sur le bouton ci-dessous « Déposer sa demande d'aide ».
- 2/ Compléter le formulaire en ligne puis appuyer sur « Enregistrer ».
- 3/ Télécharger, compléter et joindre les pièces justificatives demandées.

[Déposer sa demande d'aide](#)

Le 2° de l'article L. 441-6 du code pénal, prévoit que le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.

Modifier vos dossiers retournés et consulter les suites données

Suite à un retour de votre dossier par FranceAgriMer, vous pourrez accéder à votre dossier pour le corriger.
Une fois les modifications/ajouts effectués, vous devrez valider de nouveau votre dossier et recevrez un nouvel accusé de réception.

Le tableau ci-dessous vous permet d'accéder à vos dossiers déposés.
Lorsque votre dossier est payé, vous pouvez télécharger le décompte de règlement de votre demande directement dans le tableau ci-dessous :

1 - 0 sur 0 éléments << < > >> 10 ^ Haut de la page

Période	Produits	Date de dernier dépôt	Date de paiement	Télécharger le décompte de paiement	Télécharger la notification de paiement	Accéder au dossier
Aucun dossier n'a été déposé.						

1 - 0 sur 0 éléments << < > >> 10 ^ Haut de la page

Précédent

4) **Cliquer** sur le bouton « *Déposer sa demande d'aide* ».

Vous accédez à la plate-forme de dépôt de la demande de paiement.

Elle vous permet :

- d'accéder au formulaire de demande de paiement
- de transmettre les pièces jointes obligatoires

5) Cliquer sur le bouton « *Faire une demande* → »

Demandes de paiement Lait et Fruits à l'école



Fruits et légumes

Ouvert le 21/11/2022 00:00

LAIT ET FRUITS À L'ÉCOLE

Cette plateforme permet de déposer sa demande de paiement pour le programme "Lait et Fruits à l'école".

[En savoir plus](#) [Faire une demande →](#)

Adonyi Gábor / pexels - Libre de droits

6) Cliquer sur le bouton « *Saisir votre formulaire* »

Demandes de paiement Lait et Fruits à l'école

Étape 1 sur 3

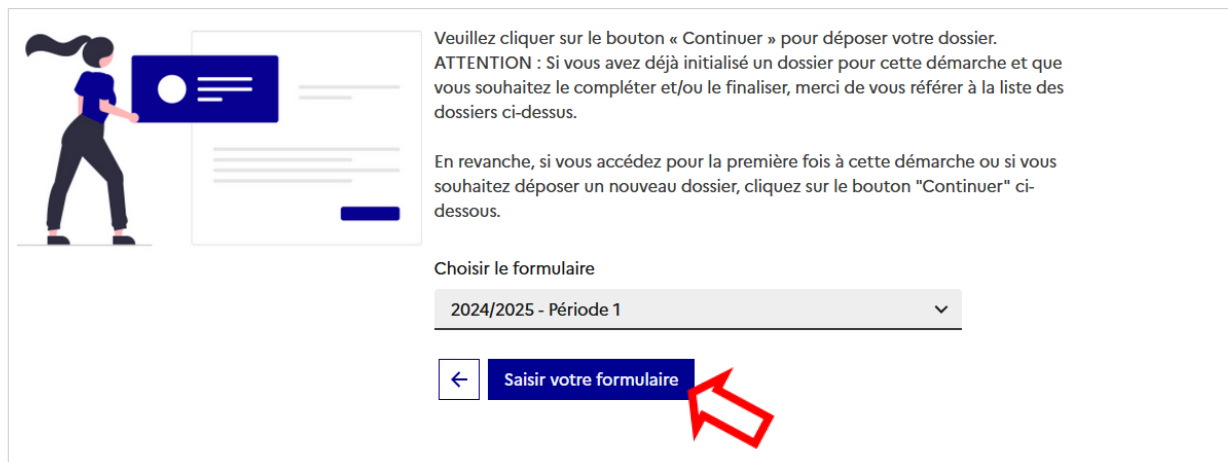
Confirmation de votre démarche

Étape suivante : saisie du formulaire

SIRET

Détail de votre identifiant et vos coordonnées →

[→ Afficher les informations de la démarche](#)



Veillez cliquer sur le bouton « Continuer » pour déposer votre dossier.
ATTENTION : Si vous avez déjà initialisé un dossier pour cette démarche et que vous souhaitez le compléter et/ou le finaliser, merci de vous référer à la liste des dossiers ci-dessus.

En revanche, si vous accédez pour la première fois à cette démarche ou si vous souhaitez déposer un nouveau dossier, cliquez sur le bouton "Continuer" ci-dessous.

Choisir le formulaire

2024/2025 - Période 1

[←](#) [Saisir votre formulaire](#)

[Documents annexes à consulter si besoin](#)

Vous entrez ensuite dans la plateforme pour compléter le formulaire de demande de paiement, fournir les pièces justificatives et accéder aux documents annexes :

Demandes de paiement Lait et Fruits à l'école

Étape 2 sur 3

Saisie du formulaire

Étape suivante : dépôt du formulaire

SIRET

N° 21620065900011

COMMUNE D'AVION

Détail de votre identifiant et vos coordonnées →

SAISIE EN COURS

Crée le 30/12/2024 16:24

N° 48084

2024/2025 - Période 1

Votre contact pour ce dossier →

Remplir le formulaire

Fournir les justificatifs

Accéder aux documents annexes



PROGRAMME DE L'UNION EUROPEENNE A DESTINATION DES ECOLES

Règlements délégué (UE) 2017/40 et d'exécution (UE) 2017/39 de la Commission du 3 novembre 2016 Programme de l'Union européenne à destination des écoles

FORMULAIRE DE DEMANDE DE PAIEMENT DE L'AIDE

Par défaut, c'est le formulaire qui est sélectionné en premier.

B – Saisie dans le formulaire de demande de paiement

Les mentions suivies d'un *, sont des champs obligatoires.

En-tête du formulaire

Les données de cet en-tête sont remplies automatiquement :

N° dossier : Ce numéro permet d'identifier votre dossier de paiement

Année scolaire et Période : L'année scolaire et la période de la demande de paiement

Distributions les jours scolaires du _____ au _____ – Zone académique

Les distributions doivent avoir lieu durant la période indiquée et uniquement les jours de classe.

Date limite de dépôt pour un paiement à taux plein le__

Cette date indique la date limite après laquelle une réduction s'appliquera au montant d'aide.

PROGRAMME DE L'UNION EUROPEENNE A DESTINATION DES ECOLES

Règlements délégué (UE) 2017/40 et d'exécution (UE) 2017/39 de la Commission du 3 novembre 2016 Programme de l'Union européenne à destination des écoles

FORMULAIRE DE DEMANDE DE PAIEMENT DE L'AIDE

N° dossier 48084

Année scolaire 2024/2025- Période 1

Distributions les jours scolaires du 02/09/2024 au 21/12/2024 - Zone académique B

Date limite de dépôt pour un paiement à taux plein le 31/03/2025

Ce formulaire vous permet de déposer une demande d'aide en ligne auprès de FranceAgriMer.

Pour vous aider à compléter ce formulaire, veuillez **prendre connaissance du guide** disponible sur le site de FranceAgriMer :

<http://www.franceagri.fr/Compagner/Dispositifs-par-filiere/Lait-et-Fruits-a-l-ecole>

1 - IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Ce point reprend l'identification de l'organisme demandeur de l'aide agréé par FranceAgriMer pour la période. Cet organisme doit être celui qui a acheté les produits pour la période de distribution de la demande.

Si ce n'est pas le cas, la demande de paiement ne peut être déposée.

=> Toute modification de votre agrément est à déclarer au moyen d'une nouvelle demande d'agrément dans la téléprocédure TLFE.

=> Si vous avez des questions relatives à votre agrément, vous pouvez écrire à e-lfe@franceagrimer.fr

COORDONNEES DE LA PERSONNE A CONTACTER

Il s'agit des coordonnées déclarées lors de la création du compte sur le portail de FranceAgriMer.

⇒ Pour modifier vos coordonnées, aller sur la page « *Mes e-services* » du portail et dans la rubrique « *Gérer mon compte* ». Lorsque les informations sont affichées, cliquer sur le bouton « *Modifier* ». Quand les modifications sont terminées, cliquer sur « *Valider* » pour enregistrer les modifications.

1 - IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

ORGANISME, AGREÉ PAR FRANCEAGRIMER ET DEMANDEUR DE L'AIDE

N° SIRET : Raison sociale :

N° identifiant FranceAgriMer : 7135

Toute modification de votre agrément est à déclarer au moyen de la téléprocédure TLFE.

[Accéder à la téléprocédure TLFE](#)

COORDONNEES DE LA PERSONNE A CONTACTER

Nom : Prénom :

Fixe : et/ou Mobile :

Mél :

MENTIONS LEGALES

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et en particulier ses articles 39 et 40, s'applique à cette publication et me donne droit d'accès et de rectification pour les données me concernant, en m'adressant à la direction gestionnaire. L'article 441-8 du code pénal punit de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende, le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète.

2 - MOMENT DE LA DISTRIBUTION

Cette partie permet de déclarer le moment de distribution pour la période.

Cocher la case *A l'arrivée des élèves, déclinaison « matinale » ou Pendant le déjeuner, déclinaison « midi »* ou *A la sortie des cours de l'après-midi, déclinaison « goûter »*

Vous ne pourrez cocher la case « **A l'arrivée des élèves, déclinaison « matinale »** uniquement si au moins un de vos établissements scolaires agréés est un collège REP/REP+ en métropole ou un établissement secondaire en outre-mer.

2-MOMENT DES DISTRIBUTIONS

CHOIX DE LA DECLINAISON : *

- A l'arrivée des élèves, déclinaison «matinale» ?
- Pendant le déjeuner, déclinaison «midi»
- A la sortie des cours de l'après-midi, déclinaison « goûter » ?

Veuillez sélectionner un moment de distribution.

DISTRIBUTIONS LE MERCREDI :

Tous les élèves ont-ils classe le mercredi ? *

OUI NON

Si vous cochez la case « *Non* » ci-dessus, les distributions ne seront pas comptabilisées pour le mercredi. En effet, Les distributions ne sont éligibles que les jours de classes.

3 - ETABLISSEMENTS ET ELEVES BENEFICIAIRES

Cette partie permet de déclarer le nombre d'établissements et d'élèves bénéficiaires du programme par type d'établissement scolaire agréé.

Saisir par type d'établissement (maternelles/primaires/secondaires):

1) le nombre d'établissements scolaires fréquentés par les élèves bénéficiaires du programme sur la période.

Comme pour l'agrément, le dénombrement reprend celui de la base de l'Education Nationale : 1 numéro UAI = 1 établissement.

2) « Inscrits dans le groupe bénéficiaire » : Le demandeur d'aide choisit par établissement un groupe d'élèves bénéficiaires pour participer au programme. Les distributions doivent donc être organisées à l'intention de ce même groupe d'élèves, durant au moins toute une période définie

Voir deuxième ligne du tableau ci-dessous.

Pour la déclinaison du midi : ce sont tous les élèves éligibles et fréquentant la cantine pour le repas du midi.

Pour les autres déclinaisons : tous les élèves éligibles de l'établissement s'ils sont tous inscrits au projet ou un groupe d'élèves défini

	Déclinaison « midi »	Déclinaison « goûter »	Déclinaison « matinale »
Etablissements publics et privés sous contrat avec l'Education nationale éligibles	Tous les établissements du primaire et du secondaire		Métropole : collèges de REP ou REP+ Outre-Mer : établissements scolaires du secondaire
Groupe d'élève bénéficiaire du primaire et/ou du secondaire	Elèves fréquentant la cantine pour le repas du midi	Tous les élèves inscrits dans l'établissement ou un groupe d'élèves défini selon les objectifs de l'établissement	

3) Le nombre d'élèves bénéficiaires des distributions. Les élèves éligibles sont ceux de la maternelle à la terminale

Déclinaison Midi :

Le nombre d'élèves bénéficiaires est le nombre moyen d'élèves du groupe présents lors des distributions sur la période, arrondi à l'entier inférieur.

Si le demandeur a la capacité de faire le décompte des élèves bénéficiaires présents à chaque distribution, il le relève et calcule la moyenne pour la période considérée.

S'il ne peut pas réaliser le décompte des élèves bénéficiaires, il doit estimer le nombre d'élèves à chaque distribution à partir des indicateurs internes dont il dispose comme par exemple le nombre d'élèves inscrits au début de la période, le taux d'absentéisme ou le nombre d'élèves à chaque repas.

Cette estimation doit conduire le gestionnaire à obtenir un nombre moyen d'élèves bénéficiaires le plus proche du réel, sans le surévaluer.

Dans tous les cas, le nombre d'élèves bénéficiaires ne peut pas être supérieur ni au nombre d'inscrits dans le groupe bénéficiaire, ni au nombre d'élèves inscrits à la rentrée scolaire de l'année au cours de laquelle les distributions ont lieu.

Déclinaison Matinale/ Goûter : Il s'agit du nombre d'élèves inscrits à la rentrée dans le groupe bénéficiaire choisi pour la participation au programme ajusté pour tenir compte des absences

Attention, les ECOLES PRIMAIRES regroupent les écoles primaires et élémentaires.

3-ETABLISSEMENTS ET ELEVES BENEFICIAIRES

Merci de saisir par niveau scolaire le nombre d'établissements scolaires participants au programme, le nombre d'élèves inscrits dans le groupe bénéficiaire des distributions et le nombre d'élèves bénéficiaires sur la période.

Veuillez indiquer le nombre moyen d'élèves présents lors des distributions arrondi à l'entier inférieur en fonction de vos données disponibles. Si possible, il s'agit de la moyenne des présences journalières. Sinon, ce nombre doit être estimé, par exemple avec le nombre total d'élèves inscrits à la restauration scolaire corrigé du taux d'absentéisme.

ECOLE MATERNELLES

	Agréés(1)	Inscrits dans le groupe bénéficiaire	Bénéficiaires sur la période*
Nombre d'établissements scolaires ?	6		6
Nombre d'élèves	640	600	500

(1) Données de l'agrément pour l'année scolaire, soit l'effectif inscrit dans les établissements à la rentrée scolaire

ECOLE PRIMAIRES

	Agréés(1)	Inscrits dans le groupe bénéficiaire	Bénéficiaires sur la période*
Nombre d'établissements scolaires ?	4		4
Nombre d'élèves	636	600	500

(1) Données de l'agrément pour l'année scolaire, soit l'effectif inscrit dans les établissements à la rentrée scolaire

Total Nombre d'établissements bénéficiaires : 10 Total Nombre d'élèves : 1 000

« Total Nombre d'élèves » correspond à l'ensemble des élèves bénéficiaires sur la période pour tous les types d'établissements.

4a- DISTRIBUTIONS REALISEES LORS DE LA PERIODE

Cette partie permet de déclarer le type de produits distribués et le nombre de distributions par forfaits.

Ces données permettent de faire le calcul du total de l'aide demandée.

1) Si votre demande concerne plusieurs niveaux scolaire, précisez si les produits distribués dans le cadre du programme et les portions moyennes sont les mêmes pour tous les niveaux scolaires

4a - DISTRIBUTIONS REALISEES LORS DE LA PERIODE

Les produits doivent être distribués **sans sucre, matière grasse, sel ou édulcorant ajouté**.

Seuls les produits **SIQO** (sous Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine) sont éligibles, soit BIO, AOC/AOP, IGP, LR ou STG.

Les produits distribués dans le cadre du programme et les portions moyennes ont-ils été les mêmes pour tous les niveaux scolaires? *

OUI NON

En cochant « NON », vous pourrez déclarer vos distributions par type d'établissement.

Attention, les ECOLES PRIMAIRES regroupent les écoles primaires et élémentaires. Les distributions aux élèves de niveau maternelle sont à déclarer soit dans les écoles maternelles, soit dans les écoles primaires selon le type de leurs établissements.

Veuillez saisir les distributions effectuées par forfait selon votre relevé de distribution.

Vous pouvez également modifier la portion moyenne selon vos données.

2) Cocher le ou les types de produits distribués

4a - DISTRIBUTIONS REALISEES LORS DE LA PERIODE

Les produits doivent être distribués **sans sucre, matière grasse, sel ou édulcorant ajouté**. Les produits doivent être distribués dans la période et payés par le demandeur avant le dépôt de la demande d'aide

PRODUITS DISTRIBUES :*
 Fruits et légumes
 Lait et produits laitiers

TYPES DE PRODUITS DISTRIBUES :*
 Hors SIQO Sous SIQO

Veillez saisir les distributions effectuées par forfait selon votre relevé de distribution.

Déclinaison midi : Fruits et Légumes et/ou Lait et produits laitiers SIQO

Déclinaison matinale/goûter : Fruits et Légumes et/ou Lait et produits laitiers / SIQO OU HORS SIQO

3) Saisir le nombre de distributions de produits éligibles effectuées par catégorie de produits

Par catégories de produits, Le nombre total maximum de distributions est plafonné au nombre maximum de jours de classe pour la période. En cas de dépassement du plafond un message d'erreur s'affiche.

Déclinaison midi : Indiquer le nombre de distributions effectuées durant la période par forfait.

Pour cela vous devez compter les distributions affichées sur les menus de cantine et identifiées par la mention « aide UE à destination des écoles ».

Déclinaison matinale/goûter : Indiquer le nombre de distributions effectuées durant la période par forfait. Pour cela, compter les distributions indiquées dans le relevé de distributions (Cf. annexe 3 de la décision du Directeur Général de FranceAgriMer en vigueur).

Les produits doivent être distribués dans la période et payés par le demandeur avant le dépôt de la demande d'aide.

Vos saisies permettent le calcul du montant total de l'aide demandée. Si le montant est inférieur à 400 €, vous ne pouvez pas déposer de formulaire.

Produits laitiers

NOMBRE DE DISTRIBUTIONS MAXIMUM SUR LA PERIODE : 83

Vos distributions doivent être identifiables sur les menus de la cantine et associés à la mention « Aide UE à destination des écoles ».

Les produits distribués doivent respecter les recommandations sanitaires des pouvoirs publics. Les jeunes enfants, tout particulièrement ceux de moins de 5 ans, ne doivent pas consommer de fromages au lait cru (à l'exception des fromages à pâte pressée cuite de type Comté ou Emmental), ni de lait cru.

N° Forfait	Catégorie des produits	Nombre de distributions*	Poids de la portion moyenne (g)	Quantité totale distribuée (kg) ?	
5	Lait liquide nature	?	125	312,500	✓
6	Yaourts nature	?	125	1 875,000	✓
7	Fromages blancs ou petits-suisseurs nature	?	60	450,000	✓
8	Autres fromages de vache, chèvre et brebis	?	30	495,000	✓
Total :		83		3 132,500	

Produits laitiers

NOMBRE DE DISTRIBUTIONS MAXIMUM SUR LA PERIODE : 83

Vos distributions doivent être identifiables sur les menus de la cantine et associés à la mention « Aide UE à destination des écoles ».

Les produits distribués doivent respecter les recommandations sanitaires des pouvoirs publics. Les jeunes enfants, tout particulièrement ceux de moins de 5 ans, ne doivent pas consommer de fromages au lait cru (à l'exception des fromages à pâte pressée cuite de type Comté ou Emmental), ni de lait cru.

N° Forfait	Catégorie des produits	Nombre de distributions*	Poids de la portion moyenne (g)	Quantité totale distribuée (kg) ?	
5	Lait liquide nature	?	125	625,000	✓
6	Yaourts nature	?	125	625,000	✓
7	Fromages blancs ou petits-suisseurs nature	?	60	300,000	✓
8	Autres fromages de vache, chèvre et brebis	?	30	150,000	✓
Total :		40		1 700,000	

Important : Veuillez vérifier les quantités théoriques calculées par l'outil (4^e colonne) avec les quantités réelles livrées qui figurent dans votre récapitulatif fournisseur. En cas d'écart, vous avez la possibilité de diminuer le poids de la portion moyenne (3^e colonne) dans la limite de moins 30% de la portion max recommandée pour ainsi obtenir une quantité plus proche du réel.

Si les produits distribués dans le cadre du programme et les portions moyennes sont différentes dans les différents types d'établissements, il est possible de faire des déclarations par type d'établissements.

Attention, les ECOLES PRIMAIRES regroupent les écoles primaires et élémentaires. Les distributions aux élèves de niveau maternelle sont à déclarer soit dans les écoles maternelles, soit dans les écoles primaires selon le type de leurs établissements.

4b– FOURNISSEURS DES PRODUITS

ATTENTION, depuis l'année scolaire 2024/2025 vous devez renseigner vos fournisseurs de produits pour compléter le formulaire de demande de paiement :

Cliquer sur « Ajouter des fournisseurs » :

4b - FOURNISSEURS DES PRODUITS

Pour être éligibles, les produits distribués dans le cadre du présent programme doivent être livrés par un fournisseur référencé auprès de FranceAgriMer.

Veillez utiliser le module de recherche ci-dessous pour renseigner l'ensemble des fournisseurs référencés ayant livré les produits distribués.

Ajouter des fournisseurs



FOURNISSEUR PRODUITS LAITIERS

Aucun fournisseur renseigné.

FOURNISSEUR FRUITS ET LEGUMES

Aucun fournisseur renseigné.

Vous devez obligatoirement renseigner au minimum un fournisseur pour chaque type de produit distribué.

Sélectionner ensuite vos fournisseurs en utilisant le moteur de recherche des fournisseurs référencés du Programme Lait et Fruits à l'école :

Vous pouvez les rechercher en mentionnant :

- Le type de produits distribués :
 - Fruits et légumes
 - Produits laitiers

- Les informations spécifiques aux fournisseurs :
 - Dénomination
 - N° SIRET
 - Département
 - Commune

Recherche de fournisseur

Type fournisseur : * Tous Produits laitiers Fruits et légumes

Fermer

Dénomination :

N° SIRET :

Département :

Commune :

La sélection d'au moins un critère de recherche est obligatoire.

Rechercher Fournisseur



Lorsque vous avez trouvé un fournisseur, ajouter le en cochant la case à droite de ces informations puis cliquer sur « Ajouter les fournisseurs sélectionnés » :

Fournisseurs trouvés

1 fournisseurs référencés ont été trouvés.

N°	Type fournisseur	Dénomination	Adresse	N° SIRET	
1					<input type="checkbox"/>



Ajouter les fournisseurs sélectionnés

ATTENTION, si vous distribuez à la fois des Fruits et légumes et des Produits laitiers, vous devez obligatoirement renseigner **tous les fournisseurs** pour **chaque type de produit** distribué.

5 – SYNTHÈSE DES QUANTITÉS DISTRIBUÉES ET CALCUL DE L'AIDE POTENTIELLE

Cette partie permet de vérifier les quantités de produits laitiers, fruits ou légumes distribuées selon les déclarations en nombre d'élèves bénéficiaires et en nombre de distributions.

Vous n'avez rien à remplir dans cette partie, **mais vous devez vérifier que les quantités totales livrées pour chaque forfait indiquées dans les récapitulatifs fournisseurs sont bien supérieures aux quantités distribuées calculées par le formulaire.**

5- SYNTHÈSE DES QUANTITÉS DISTRIBUÉES ET CALCULS DE L'AIDE POTENTIELLE					
Les quantités calculées ci-dessous sont les quantités que vous devez avoir distribuées si les portions maximales du programme ont été respectées.					
Les quantités indiquées ci-dessous seront plafonnées à l'issue de l'instruction de votre dossier, aux quantités réelles livrées et éligibles indiquées dans votre récapitulatif fournisseur. En cas d'écart, vous avez la possibilité au « 4a – distributions réalisées lors de la période » du présent formulaire (voir ci-avant), de diminuer le poids de la portion moyenne pour ainsi obtenir une quantité plus proche de celle indiquée dans votre récapitulatif fournisseur.					
Distributions de Fruits et Légumes					
N° Forfait	Catégorie des produits	Quantité totale distribuée (kg)	Forfait (€/kg)	Montant de l'aide potentielle (€)	
1	Légumes	271,700	1,43	388,53	✓
2	Fruits frais	250,800	1,16	290,93	✓
3	Fruits frais découpés et emballés	313,500	2,11	661,49	✓
Total :		836,000		1 340,95	
Montant total d'aide demandé :				1 340,95 €	

Que faire si les quantités livrées sont inférieures aux quantités distribuées calculées ?

- 1) **Vérifier** que vous avez bien tous les récapitulatifs fournisseurs.
- 2) **Vérifier** le nombre de distributions et le corriger si besoin (tableau 4a). Si le problème persiste, modifier la portion de ces produits (tableau 4a).
- 3) Si le problème persiste, peut-être que la fréquentation régulière de la cantine est très inférieure au nombre d'élèves inscrits. Dans ce cas, **corriger** le nombre d'élèves bénéficiaires et **déposer** dans *Autres pièces justificatives* un document qui décrit le mode de calcul pour votre estimation du nombre d'élèves fréquentant régulièrement la cantine.

Que faire si le nombre d'élèves inscrits dans le groupe bénéficiaire est supérieur au nombre d'élèves inscrits dans l'agrément au programme pour l'année scolaire ?

Mettre à jour le nombre d'élèves dans le groupe bénéficiaire et expliquer la cause de cette augmentation en commentaires.

Que faire si un établissement scolaire n'est pas agréé ?

L'agrément de l'établissement scolaire est nécessaire pour la demande de paiement. Vous ne pouvez pas compter les élèves inscrits dans cet établissement comme élèves bénéficiaires. L'agrément de cet établissement ne sera possible que pour la prochaine année scolaire ou la prochaine période. Dans ce cas, prendre contact pour les modalités à l'adresse suivante elfe@franceagrimer.fr

6 - SOUTIEN FINANCIER D'UN PARTENAIRE

Cette partie permet de déclarer le soutien financier d'un partenaire pour la mise en œuvre du programme.

1) Cocher OUI si le demandeur d'aide bénéficie du soutien financier d'un partenaire pour la mise en œuvre de la mesure.

Si le oui est coché, une fenêtre dédiée s'ouvre. La saisie des éléments d'une déclaration d'un soutien financier devient obligatoire. Si vous ne bénéficiez pas d'un soutien financier, cocher la case NON.

2) Dans le tableau, saisir la dénomination du partenaire financier, l'objet du soutien et le montant. Cliquer sur le bouton « Ajouter » si vous avez plusieurs partenaires.

Ces déclarations doivent être justifiées par une attestation sur l'honneur comme précisée dans la décision du Directeur Général de FranceAgriMer en vigueur. Vous pouvez joindre également tout document permettant de détailler le montant des différents objets des soutiens obtenus, convention, contrat...

6- SOUTIEN FINANCIER D'UN PARTENAIRE

Bénéficiez-vous du soutien financier d'un partenaire pour la mise en œuvre du programme ? *

OUI NON

ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR


Cette partie rappelle les engagements pris lors du dépôt d'une demande d'aide.

Finalisation du formulaire de demande de paiement



Veillez à ce que l'ensemble des champs obligatoires soient bien complétés sinon le bouton final pour enregistrer votre demande restera grisé.

La saisie des champs obligatoires du formulaire est indiquée par des étoiles rouges (*).

Une fois le formulaire complété, cliquez sur le bouton « Sauvegarder » en bas du formulaire :



 Sauf mention contraire, tous les champs sont obligatoires ×

Je dois prendre connaissance des conditions générales d'utilisation pour déposer ma demande (CGU) [↗](#)

Une fois le formulaire sauvegardé, vous pouvez l'imprimer ou afficher le QR code associé à votre demande de paiement :

Je dois prendre connaissance des conditions générales d'utilisation pour déposer ma demande (CGU) [↗](#)

[Fermer](#) [Sauvegarder](#) [Déposer](#)  

C – Ajout des pièces justificatives

Une fois le formulaire de demande de paiement complété, vous devez ajouter les pièces justificatives en cliquant sur la section « *Fournir les justificatifs* » :

[Remplir le formulaire](#) [Fournir les justificatifs](#) [Accéder aux documents annexes](#)

Pièce(s) justificative(s) demandée(s)

ANNEXE 1 - Récapitulatif fournisseur
Récapitulatif des produits livrés, établi ou cacheté par le fournisseur, respectant le modèle de l'Annexe 1.
Le fournisseur doit être référencé auprès de FranceAgriMer.
Les B/L et factures ne sont pas acceptés.
Taille maximale : 500 Mo. Formats supportés : bmp, jpg, jpeg, tiff, png, pdf, doc, docx, odt. Plusieurs fichiers possibles
 Aucun fichier sélectionné.
Aucune pièce jointe n'a été fournie

Menus de la cantine / Relevé de distributions
Pour la déclinaison midi, il faut joindre les menus de la cantine.
Pour la déclinaison matinale et la déclinaison goûter, il faut joindre les relevés de distributions.


Il est conseillé de télécharger et préparer les pièces justificatives obligatoires à joindre à votre dossier de manière électronique :

- **Annexe1 – Récapitulatif Fournisseur. Attention, les B/L et factures ne sont pas acceptés.**
- **Menus et/ou Relevé de distribution** (pour la déclinaison matinale et déclinaison goûter).

Vous pouvez retrouver les modèles de Récapitulatif fournisseur et de Relevé de distribution et les télécharger dans la section « *Accéder aux documents annexes* » :

[Remplir le formulaire](#) [Fournir les justificatifs](#) [Accéder aux documents annexes](#)

Documents annexes à consulter si besoin

Fichier	Télécharger
Un récapitulatif conformément à ce modèle doit obligatoirement être transmis. Les B/L et factures ne sont pas acceptés. Votre fournisseur doit impérativement être référencé par FranceAgriMer.	
Modèle de relevé à remplir avec le nom des produits distribués chaque semaine pour la déclinaison matinale et pour la déclinaison goûter.	

Nous vous conseillons de les enregistrer sur votre poste.

Dans la mesure du possible, merci de nommer les pièces justificatives avec un nom ou numéro permettant de les distinguer facilement.

Dans la partie « *Fournir les justificatifs* », vous devez ajouter des pièces jointes obligatoires à votre dossier de demande de paiement afin de justifier vos déclarations dans le formulaire.

Pour ajouter une pièce jointe cliquez sur le bouton « *Parcourir* »

Remplir le formulaire

Fournir les justificatifs

Accéder aux documents annexes

Pièce(s) justificative(s) demandée(s)

ANNEXE 1 - Récapitulatif fournisseur

Récapitulatif des produits livrés, établi ou cacheté par le fournisseur, respectant le modèle de l'Annexe 1.

Le fournisseur doit être référencé auprès de FranceAgriMer.

Les B/L et factures ne sont pas acceptés.

Taille maximale : 500 Mo. Formats supportés : bmp, jpg, jpeg, tiff, png, pdf, doc, docx, odt. Plusieurs fichiers possibles

Aucun fichier sélectionné.

Aucune pièce jointe n'a été fournie

Attention : Pour la section « *Autres pièces justificatives* », si vous n'ajoutez aucune pièce jointe, vous devez obligatoirement cocher la case « *Sans objet* ».

Autres pièces justificatives

Toute autre pièce justificative à annexer au dossier (note ou tableur explicatifs, attestation de soutien financier, mesure éducative...).

Taille maximale : 500 Mo. Formats supportés : bmp, jpg, jpeg, tiff, png, pdf, doc, docx, odt, xls, xlsx, ods. Plusieurs fichiers possibles

Sans objet

Aucun fichier sélectionné.

Aucune pièce jointe n'a été fournie

Liste des pièces justificatives

Nom de la pièce	Descriptif de la pièce	Obligatoire	Multiple	Format de fichiers acceptés
Récapitulatif fournisseur (Annexe 1 de la décision du Directeur Général de FranceAgriMer en vigueur)	Récapitulatif des produits livrés, établi ou cacheté par le fournisseur, respectant le modèle de l'Annexe 1. Les B/L et factures ne sont pas acceptés.	Oui	Oui	bmp, jpg, jpeg, tiff, png, pdf, doc, docx, odt
Menus de la cantine (midi)	Menus de la cantine pour l'ensemble de la période. Les produits distribués dans le cadre du programme doivent être visibles et identifiés avec la mention obligatoire.	Oui pour la déclinaison midi	Oui	bmp, jpg, jpeg, tiff, png, pdf, doc, docx, odt
Relevés de distributions (déclinaison matinale et déclinaison goûter) (Annexe 1 de la décision du Directeur Général de FranceAgriMer en vigueur)	Relevés de distribution pour l'ensemble de la période. Un relevé par établissement scolaire respectant le modèle de l'Annexe 3.	Oui pour la déclinaison matinale et goûter	Oui	bmp, jpg, jpeg, tiff, png, pdf, doc, docx, odt
Autre pièce justificative	Toute autre pièce justificative à annexer au dossier (note explicative sur le nombre d'élèves ou les portions, attestation de soutien financier, ...)	Non	Oui	bmp, jpg, jpeg, tiff, png, pdf, doc, docx, odt

D - Finalisation et dépôt du dossier

Le remplissage du formulaire et le dépôt des pièces justificatives peuvent se faire en plusieurs fois.

2 conditions nécessaires pour le dépôt du dossier de paiement :

- 1) le formulaire est entièrement et correctement rempli
- 2) les pièces justificatives obligatoires sont jointes

Lorsque vous avez vérifié votre saisie du formulaire de la demande et les pièces jointes, vous pouvez cocher la case « *Je dois prendre connaissance des conditions générales d'utilisation pour déposer ma demande (CGU).* »

i Sauf mention contraire, tous les champs sont obligatoires ×

Je dois prendre connaissance des conditions générales d'utilisation pour déposer ma demande [\(CGU\)](#) ↗

Fermer
Sauvegarder
Déposer

☰
🖨

Le bouton « *Déposer* » devient actif.

Si vous rencontrez un message d'erreur après avoir cliqué sur « Déposer », suivez les indications affichées à l'écran :

Exemple :

Fermer x

→ Votre dossier n'a pas pu être sauvegardé.

✖ Des pièces à joindre demandées n'ont pas été fournies. Vous devez compléter votre dossier pour poursuivre.

En cliquant sur « Déposer », vous transmettez votre dossier à FranceAgriMer et vous ne pourrez plus le modifier.

Vous recevrez par email un accusé de réception de votre envoi vous signifiant que votre Demande est bien DEPOSEE.


E - Que faire en cas de message d'erreur ou de problème d'affichage ?

1) Si vous rencontrez des problèmes de connexion ou d'accès à votre demande de paiement :


ETAPE 1 : PASSEZ DIRECTEMENT PAR L'URL CI-DESSOUS :

https://padcollecte.franceagrimer.fr/padcollecte-usager/#/detail?cdDispositif=DP_LFE_2022

a) Si vous arrivez sur la page de connexion, connectez-vous :



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE



FranceAgriMer

Service d'authentification

Se connecter avec son compte


Identifiant

Mot de passe Afficher

- b) Si en revanche vous arrivez sur la page avec les autres dispositifs ou la page principale de la Plateforme d'Acquisition des Données, rafraîchissez la page ou bien copiez l'URL dans un nouvel onglet de votre navigateur. Cela devrait charger la page de connexion.
- c) Si vous ne parvenez toujours pas à rejoindre la page de connexion, essayez un autre navigateur (ou copier l'URL dans un onglet de navigation privée)

ETAPE 2 : UNE FOIS CONNECTE :

- a) Vous arrivez ensuite sur votre espace Lait et Fruit à l'école et vous pouvez sélectionner votre dossier en cours ou alors ce dernier s'ouvre automatiquement :



Plateforme d'Acquisition de Données
Une brique de la suite PAD dédiée aux usagers


[Paramètres d'affichage](#) [Se déconnecter](#)

Accueil >


[Liste des dispositifs](#) >

LAIT ET FRUITS À L'ÉCOLE

Demandes de paiement Lait et Fruits à l'école



Fruits et légumes

 Compte FranceAgriMer

Ouvert le 21/11/2022 00:00

LAIT ET FRUITS À L'ÉCOLE

Cette plateforme permet de déposer sa demande de paiement pour le programme "Lait et Fruits à l'école".

En savoir plus

Faire une demande
→

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE / Brochure PLFE - CGU MINISTÈRE - 10/01/2025

Les dossiers

En cours de saisie ou à compléter (6) ?

Etat d'avancement (1) ?

Tous (7) [🔍]

🔍 Affiner votre recherche

▲ SAISIE EN COURS

Fruits et légumes

▲ SAISIE EN COURS

Fruits et légumes

▲ SAISIE EN COURS

Fruits et légumes

▲ SAISIE EN COURS

Fruits et légumes

MAJ : 28 01 2025

21

- b) Si vous êtes sur la page avec tous les dispositifs de FranceAgriMer, cherchez le programme *Lait et Fruits à l'école* dans la partie *Affinez votre recherche* :

Les dispositifs

Nouveau (1) Tous (96) Affiner votre recherche

NOUVEAU

Plantes à parfum, aromatique et médicinales

Ouvert le 04/01/2025 12:00

DEMO - Indemnisation des pertes de la filière LAVANDE

DEMO - Indemnisation exceptionnelle d'une partie de la baisse d'EBE de l'atelier lavandicole.

→



- Sélectionnez ce e-service :

Fruits et légumes

Compte FranceAgriMer

Ouvert le 21/11/2022 00:00

LAIT ET FRUITS À L'ÉCOLE


→

Multi-filière


Ouvert le 10/08/2020 00:00 - Fermera le 31/12/2025 23:59

Référencement Fournisseur Lait et Fruits à l'école

→



c) Si vous arrivez sur cette page d'erreur, cela signifie que vous avez déjà une demande en cours. Retournez à la page précédente :




Si vous accédez pour la première fois à cette démarche, veuillez sélectionner le formulaire dans la liste de valeurs et cliquer sur le bouton « Saisir votre formulaire » pour déposer votre dossier.

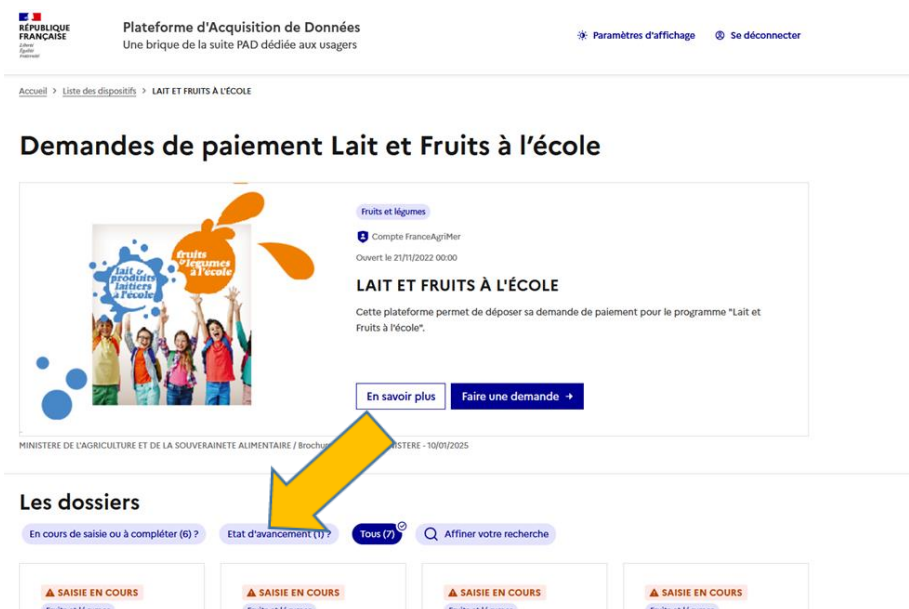
Si en revanche, vous avez déjà initialisé un dossier pour cette démarche et que vous souhaitez le compléter et/ou le finaliser, merci de vous référer à la liste des dossiers présente sur la page précédente ou utiliser le lien vers le dossier reçu par messagerie.

⚠ Tous les jeux de données ont été utilisés
Vous ne pouvez plus créer de nouveaux dossiers.

[← Continuer](#)



➤ Ouvrez votre dernier dossier en cours en bas de page :




REPUBLICQUE FRANÇAISE
Plateforme d'Acquisition de Données
Une brique de la suite PAD dédiée aux usagers

Paramètres d'affichage Se déconnecter

Accueil > Liste des dispositifs > LAIT ET FRUITS À L'ÉCOLE

Demandes de paiement Lait et Fruits à l'école



Fruits et légumes
Compte FranceAgriMer
Ouvert le 21/11/2022 00:00

LAIT ET FRUITS À L'ÉCOLE

Cette plateforme permet de déposer sa demande de paiement pour le programme "Lait et Fruits à l'école".


[En savoir plus](#) [Faire une demande →](#)

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE / Brochure - 10/01/2025

Les dossiers

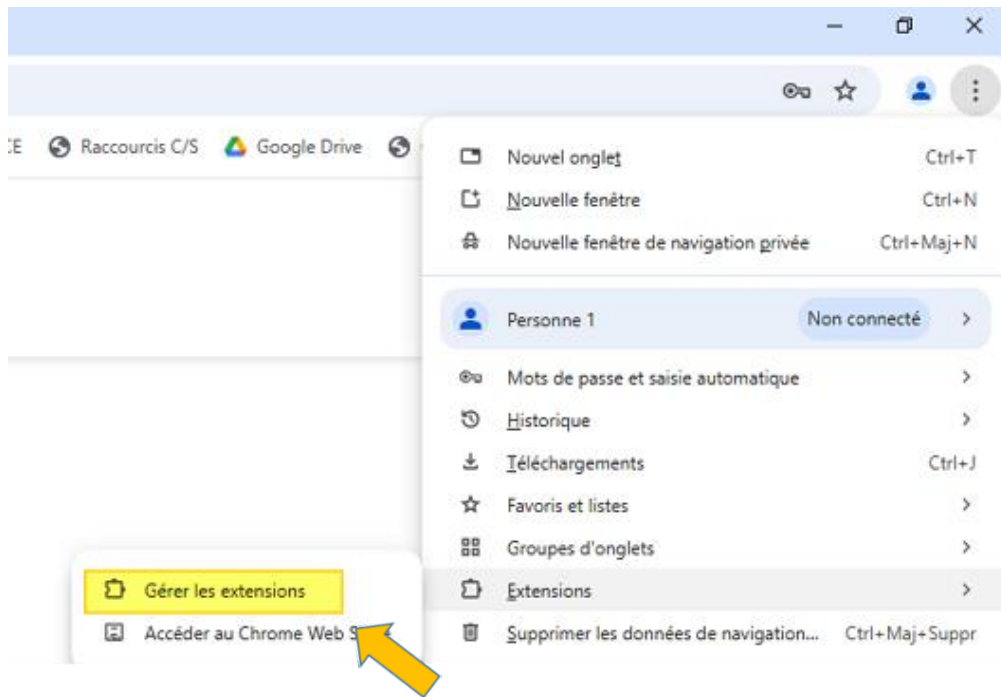
En cours de saisie ou à compléter (6) ? Etat d'avancement (1) ? Tous (7) ? Affiner votre recherche

⚠ SAISIE EN COURS Fruits et légumes	⚠ SAISIE EN COURS Fruits et légumes	⚠ SAISIE EN COURS Fruits et légumes	⚠ SAISIE EN COURS Fruits et légumes
---	---	---	---




2) Si le formulaire PAD ne s'affiche pas correctement au moment de l'ouverture de votre demande de paiement :

- Si vous êtes sur Google Chrome, désactivez certaines extensions qui peuvent empêcher l'ouverture du formulaire comme *Adobe Reader* ou *Adblock* :



3) Si vous ne parvenez pas à retrouver votre demande de paiement déjà initié et que le message d'erreur suivant s'affiche :



Si vous accédez pour la première fois à cette démarche, veuillez sélectionner le formulaire dans la liste de valeurs et cliquer sur le bouton « Saisir votre formulaire» pour déposer votre dossier.

Si en revanche, vous avez déjà initialisé un dossier pour cette démarche et que vous souhaitez le compléter et/ou le finaliser, merci de vous référer à la liste des dossiers présente sur la page précédente ou utiliser le lien vers le dossier reçu par messagerie.

⚠ Tous les jeux de données ont été utilisés
Vous ne pouvez plus créer de nouveaux dossiers.

[← Continuer](#)

➤ Retournez à la page précédente :



Tous les jeux de données ont été utilisés

Vous ne pouvez plus créer de nouveaux dossiers.



Continuer

➤ Votre dossier déjà en cours de saisie se trouve dans la section *Les dossiers* :

Les dossiers

En cours de saisie ou à compléter (1) ?

Etat d'avancement (0) ?

Tous (1)

🔍 Affiner votre recherche

⚠ SAISIE EN COURS

Fruits et légumes

Crée le 16/01/2025 10:08

N°

LAIT ET FRUITS À L'ÉCOLE
2024/2025 - Période 1

